



CHÂTENOIS-LES-FORGES

N° 030-2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux mars, à dix-neuf heures, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, les membres du Conseil Municipal de Châtenois-les-Forges, sous la présidence de Madame Marie-Josée BAILLIF, Maire.

Nombre de Membres	
Effectif légal	23
En exercice	23
Présents	21
Pouvoirs	0

Vote « Pour »	21
Vote « Contre »	0
Abstention	0
Ne participe pas au vote	0
Suffrages exprimés	21

Date de convocation : 22 février 2023

PRÉSENTS : Marie-Josée BAILLIF, Florian BOUQUET, Pauline BREUX, Emelyne DECREUSE, Grégory CABETE, Gérard DONTENVILLE, André DROIT, Doris GIGANDET, Céline GROSJEAN, Denis GROSJEAN, Victor GUIDOLIN, Lionel LACHAIZE, Aline LAMBERT, Christophe LEDRAPIER, Marie-Nadine MAIRE, Bernard MUESSER, Laetitia PEROLLA, Sylvie SANTUCCI-ROSSE, Amandine SCHMALTZ, Christine SIEDEL, Lionel VAUTHIER.

PROCURATIONS :

ABSENT : Christopher MELNYK, Virginie ROUSSEY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Christine SIEDEL.

CREATION D'UN CITY PARK DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE NATIONALE POUR LE SPORT

Madame le Maire expose.

La commune de Châtenois-les-Forges a pour projet de réaliser un city park.

Le city park est un terrain multisports extérieur et clôturé, comprenant deux, quatre frontons ou plus, dans lesquels sont intégrés deux buts multisports, deux paniers de basket-ball et un filet central amovible réglable en hauteur, à fixer entre deux poteaux se faisant face, en milieu de terrain, et de palissades latérales basses.

C'est une infrastructure de dimensions réduites, où différentes activités sportives peuvent être pratiquées : basket, foot, tennis, volley.

L'ouvrage sera situé à proximité immédiate du complexe sportif existant.

Il sera ouvert aux habitants, aux associations et clubs sportifs de la commune mais aussi des villes voisines et plus lointaines, aux activités scolaires et périscolaires, à l'accueil de loisirs de Châtenois-les-Forges et aux utilisateurs hors encadrement.

Des modules de fitness sont inclus dans le projet.

N° 030-2023

Cette opération vise plusieurs objectifs :

- Diversifier les activités sportives.
- Répondre aux besoins des adolescents.
- Créer un lieu convivial qui favorise les rencontres intergénérationnelles.

Coût de l'opération : 98 192,26 € HT soit 117 830,72 € TTC.
- Travaux plateforme : 27 937,50 € HT
- Equipements : 70 254,76 € HT

La mise en service de cet équipement est programmée pour septembre 2023.

Madame le Maire propose de solliciter l'Agence Nationale pour le Sport pour une aide au financement de ce projet.

Le plan de financement est le suivant :

Option 2 retenue : sans subvention GBCA, avec subvention ANS

Financeurs	Programme/Dispositif	Subventions escomptées	Pourcentage
DEPARTEMENT	AIDE AUX COMMUNES	35 000,00 €	35.64%
ANS	PLAN 5000 2023	43 553.81 €	44.36%
COMMUNE	Fonds propres	19 638.45 €	20.00%
TOTAL		98 192,26 €	100.00%

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la réalisation de cette opération ;
- **APPROUVE** le plan de financement exposé ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter l'Agence Nationale du Sport pour un montant de 43 553.81€ ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2023 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré à Châtenois-les-Forges le 2 mars 2023.

Tout recours contre la présente délibération doit être formé auprès de la juridiction compétence dans les deux mois, à partir de la publicité ou de notification de la décision et de la transmission au représentant de l'État dans le département.

Pour extrait certifié conforme.

Madame le Maire,
Marie-Josée BAILLIF